



Communiqué de presse

Paris, le 10 janvier 2017

FTPA CONSEILLE SALVEPAR DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE INITIÉE PAR TIKEHAU CAPITAL

Tikehau Capital a annoncé le dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'une offre publique sur les titres Salvepar, société cotée spécialisée dans l'investissement minoritaire dans les entreprises cotées et non-cotées.

Tikehau Capital a entrepris un projet de réorganisation de sa structure actionnariale et de sa gouvernance ainsi que de ses filiales consolidées, succursales et participations prises dans leur ensemble, pour préparer une nouvelle phase de son développement.

Dans ce cadre, Tikehau Capital, qui détient 58,8% du capital et 59,8% des droits de vote de Salvepar, a déposé ce jour un projet d'offre publique d'échange simplifiée, à titre principal, assortie d'une offre publique d'achat simplifiée, à titre subsidiaire, visant les actions et les ORNANE (Obligations à Option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes) de sa filiale Salvepar.

Cette opération marque une étape importante du projet de transformation par lequel Tikehau Capital deviendra une société cotée dédiée à la gestion d'actifs et à l'investissement avec 1,5 milliard d'euros de fonds propres et 9,6 milliards d'actifs sous gestion.

Conseils sur l'opération :

Tikehau Capital est conseillée par **Cleary Gottlieb Steen & Hamilton** (Pierre-Yves Chabert, Anne-Sophie Coustel, Robin Barrière, Joris Estorgues, Cécile Mariotti). Tikehau Capital est également conseillée par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en tant que conseils financiers.

Le cabinet **FTPA** conseille Salvepar avec une équipe composée d'Alexandre Omaggio, associé, assisté d'Aurore Lacroix et de François-Xavier Beauvisage.

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contact presse (cabinet FTPA)

Aurélie Prosper – Agence Elliott & Markus

Tel : 01 53 41 41 84

a.prosper@eliott-markus.com